



## Politique d'annulation pour les programmes MASC en personne

En cas d'annulations, MASC fera tous les efforts possibles pour replanifier l'évènement.

### Définitions:

**Programmes courts :** les ateliers et spectacles MASC livrés en deux jours ou moins

**Résidence :** les programmes MASC qui incluent des activités sur trois jours ou plus

**Artistes en tournée :** un artiste MASC qui n'est pas basé dans la région d'Ottawa

### Note importante :

**Conditions météorologiques sévères: les artistes de MASC ne sont pas obligés de voyager s'il ou elle considère les conditions comme dangereuses. Dans ce cas, nous demandons que l'artiste communique avec l'école dans les plus brefs délais. Ces circonstances ne constituent pas une annulation au nom de MASC.**

### Table des matières

#### Politique d'annulation pour les programmes courts offerts par les artistes locaux de MASC

*Concernant l'établissement/l'école* pg. 2

*Concernant les artistes locaux de MASC* pg. 3

#### Politique d'annulation pour les programmes courts offerts par les artistes de MASC en tournée

*Concernant l'établissement/l'école* pg. 4

*Concernant les artistes de MASC en tournée* pg. 5

#### Politique d'annulation pour les résidences

*Concernant l'établissement/l'école* pg. 6

*Concernant les artistes de MASC* pg. 7

## Pour les programmes courts offerts par les artistes locaux de MASC

## CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT/L'ÉCOLE

Si l'établissement annule une réservation confirmée avec MASC, à quelque titre que ce soit, il doit communiquer avec MASC et l'artiste. Les coordonnées de l'artiste sont sur le formulaire de confirmation de MASC. .

### Avis d'annulation

#### **Activité est replanifiée avec le/la même artiste\***

#### **Activité n'est pas replanifiée avec le/la même artiste\***

3-5 jours ouvrables précédant la date de la réservation

*20% du montant total de l'activité sera ajouté à la facture révisée et sera crédité à l'artiste.*

*L'établissement sera responsable de 50% de la facture originale, qui sera ensuite créditée à l'artiste.*

0-2 jours ouvrables précédant la date de la réservation (incluant les simulations d'incendie ou de confinement)

*Un supplément de 50% de la facture totale sera ajouté à la facture révisée et crédité à l'artiste.*

*L'établissement sera responsable de 100% de la facture originale, qui sera ensuite créditée à l'artiste.*

Force majeure: annulations du transport scolaire, grèves, conditions météorologiques sévères, changements dans les mesures de santé publique, fermeture de la salle, panne d'électricité, éclosions de maladies graves, confinement ou incendie, etc.

*Aucun frais supplémentaire*

*Aucun frais ne sera redevable par l'établissement, et l'artiste ne recevra aucun paiement.*

\*Tous les frais irréversibles liés au transport local et à la location de matériaux et d'équipement seront facturés à 100% à l'établissement et seront remboursés à l'artiste.

## Politique d'annulation pour les programmes courts offerts par les artistes locaux de MASC

## CONCERNANT LES ARTISTES LOCAUX DE MASC

Si l'artiste annule une réservation confirmée avec MASC, à quelque titre que ce soit, il doit communiquer avec MASC et l'établissement. Les coordonnées de l'établissement sont sur le formulaire de confirmation de MASC.

### Avis d'annulation

#### **Activité est replanifiée avec le/la même artiste**

#### **Activité n'est pas replanifiée avec le/la même artiste\***

3-5 jours ouvrables  
précédant la date de la  
réservation

*Aucune pénalité*

*10% du total de la facture  
sera déduit du prochain  
paiement redevable à  
l'artiste et sera crédité à  
l'établissement.*

0-2 jours ouvrables  
précédant la date de la  
réservation

*10% du total de la facture  
sera déduit du paiement à  
l'artiste et crédité à  
l'établissement pour  
l'activité replanifiée*

*20% du total de la facture  
sera déduit du prochain  
paiement redevable à  
l'artiste et crédité à  
l'établissement.*

Absence

*30% du total de la facture  
sera déduit du prochain  
paiement redevable à  
l'artiste et crédité à  
l'établissement pour  
l'activité replanifiée*

*40% du total de la facture  
sera déduit du prochain  
paiement redevable à  
l'artiste et crédité à  
l'établissement.*

Force majeure: annulations  
du transport scolaire, grèves,  
conditions météorologiques  
sévères, changements dans  
les mesures de santé  
publique, fermeture de la  
salle, panne d'électricité,  
éclosions de maladies  
graves, confinement ou  
incendie, (excluant les  
exercices), etc.etc.

*Aucune pénalité*

*Aucun frais ne sera  
redevable par  
l'établissement, et l'artiste ne  
recevra aucun paiement.*

\*Si l'artiste a été payé pour la réservation et qu'il n'y a aucun futur paiement qui lui est dû, l'artiste devra rembourser MASC le même montant, qui sera alors crédité à l'établissement/l'école.

## Politique d'annulation pour les programmes courts offerts par les artistes de MASC en tournée

### CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT/L'ÉCOLE

Il est rarement possible de replanifier une présentation pour un.e artiste en tournée, puisqu'ils ou elles sont dans la région pour un temps très limité.

Si l'établissement annule une réservation confirmée avec MASC, à quelque titre que ce soit, il doit communiquer avec MASC et l'artiste. Les coordonnées de l'artiste sont sur le formulaire de confirmation de MASC.

#### Avis d'annulation

#### Frais d'annulation\*

6-10 jours ouvrables précédant la date de la réservation.

*L'établissement sera responsable de 50% de la facture originale, qui sera ensuite créditée à l'artiste.*

0-5 jours ouvrables précédant la date de la réservation.

*L'établissement sera responsable de 100% de la facture originale, qui sera ensuite créditée à l'artiste.*

Force majeure: annulations du transport scolaire, grèves, conditions météorologiques sévères, changements dans les mesures de santé publique, fermeture de la salle, panne d'électricité, éclosions de maladies graves, confinement ou incendie, (excluant les exercices), décès etc.

*Aucun frais ne sera redevable par l'établissement, et l'artiste ne recevra aucun paiement.*

\*Tous les frais irréversibles liés au transport local à la location de matériaux et d'équipement seront facturés 100% à l'établissement et seront remboursés à l'artiste.

## Politique d'annulation pour les programmes courts offerts par les artistes de MASC en tournée

### CONCERNANT LES ARTISTES DE MASC EN TOURNÉE

Si l'artiste annule une réservation confirmée avec MASC, à quelque titre que ce soit, il doit communiquer avec MASC et l'établissement. Les coordonnées de l'établissement sont sur le formulaire de confirmation de MASC.

#### Avis d'annulation

#### Frais d'annulation

6-10 jours ouvrables précédant la date de la réservation

*20% du total de la facture sera déduit du prochain paiement redevable à l'artiste et crédité à l'établissement.*

0-5 jours ouvrables précédant la date de la réservation

*30% du total de la facture sera déduit du prochain paiement redevable à l'artiste et crédité à l'établissement.*

Absence

*40% du total de la facture sera déduit du prochain paiement redevable à l'artiste et crédité à l'établissement.*

Force majeure: annulations du transport scolaire, grèves, conditions météorologiques sévères, changements dans les mesures de santé publique, fermeture de la salle, panne d'électricité, éclosions de maladies graves, confinement ou incendie, (excluant les exercices), décès, etc.

*Aucun frais ne sera redevable par l'établissement, et l'artiste ne recevra aucun paiement.*

## Politique d'annulation pour les résidences

## CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT/L'ÉCOLE

Si l'établissement annule une résidence confirmée avec MASC, à quelque titre que ce soit, il doit communiquer avec MASC et l'artiste. Les coordonnées de l'artiste sont sur le formulaire de confirmation de MASC.

### Avis d'annulation

#### **Activité est replanifiée avec le/la même artiste\***

#### **Activité N'EST PAS replanifiée avec le/la même artiste\***

11-20 jours ouvrables précédant la date de la réservation

*Un supplément de 10% des frais par jour sera ajouté à la facture et crédité à l'artiste.*

*L'établissement sera facturé 20% des frais par jour qui sera ensuite crédité à l'artiste*

0-10 jours ouvrables précédant la première date de la réservation (incluant les exercices d'incendie ou le confinement)

*Un supplément de 30% des frais par jour sera ajouté à la facture et crédité à l'artiste*

*L'établissement sera facturé 50% des frais par jour qui sera ensuite crédité à l'artiste.*

Force majeure: annulations du transport scolaire, grèves, conditions météorologiques sévères, changements dans les mesures de santé publique, fermeture de la salle, panne d'électricité, éclosions de maladies graves, confinement ou incendie, (excluant les exercices), décès, etc.

*Aucun frais supplémentaire.*

*Aucun frais ne sera redevable par l'établissement, et l'artiste ne recevra aucun paiement.*

\*Tous les frais irréversibles reliés au transport local à la location de matériaux et d'équipement seront facturés 100% à l'établissement et seront remboursés à l'artiste.

# Politique d'annulation pour les résidences

## CONCERNANT LES ARTISTES DE MASC

Si l'artiste annule une résidence confirmée avec MASC, à quelque titre que ce soit, il doit communiquer avec MASC et l'établissement. Les coordonnées de l'établissement sont sur le formulaire de confirmation de MASC.

### Avis d'annulation

#### **Activité est replanifiée\***

#### **Activité N'EST PAS replanifiée\***

11-20 jours ouvrables  
précédant la date de la  
réservation

*Aucun frais supplémentaire*

*25 \$ par jour  
(plafonné à 125 \$) de la  
résidence sera déduit du  
prochain paiement  
redevable à l'artiste et  
crédité à l'établissement*

0-10 jours ouvrables  
précédant la date de la  
réservation

*25 \$ par jour  
(plafonné à 250 \$) de la  
résidence sera déduit du  
prochain paiement redevable  
à l'artiste et crédité à  
l'établissement.*

*50 \$ par jour  
(plafonné à 500 \$) de la  
résidence sera déduit du  
prochain paiement redevable  
à l'artiste et crédité à  
l'établissement.*

Absence

*50 \$ par jour  
(plafonné à 250 \$) de la  
résidence sera déduit du  
prochain paiement redevable  
à l'artiste et crédité à  
l'établissement.*

*75 \$ par jour  
(plafonné à 750 \$) de la  
résidence sera déduit du  
prochain paiement redevable  
à l'artiste et crédité à  
l'établissement.*

Force majeure: annulations du transport scolaire, grèves, conditions météorologiques sévères, changements dans les mesures de santé publique, fermeture de la salle, panne d'électricité, éclosions de maladies graves, confinement ou incendie, (excluant les exercices), décès etc.

*Aucun frais ne sera redevable par l'établissement, et l'artiste ne recevra aucun paiement. MASC fera tous les efforts possibles pour replanifier l'évènement.*

*Aucun frais ne sera redevable par l'établissement, et l'artiste ne recevra aucun paiement. MASC fera tous les efforts possibles pour replanifier l'évènement.*